

A conserver  
par la famille

## GRILLE TARIFAIRE pour 32 semaines de cours

CO TISATION	NOMBRE D'ENFANT	TARIF	SÉLECTION
IMSL	1	242 €	À RÉGLER À L'IMSL
	2	352 €	
	3 et +	442 €	
	Adulte	100 €	
AFPS	Cotisation nationale de 22 euros incluse dans la cotisation IMSL		Cotisation déjà nationale incluse dans le règlement à l'IMSL

INSTRUMENTS	NIVEAU à titre indicatif	TEMPS	TARIF en fonction de la durée du cours individuel	SÉLECTION	À RÉGLER AUX PROFESSEURS Indiquer vos préférences horaires des cours individuels.	
VIOLON VIOLONCELLE	Pré Twinkle	CI: 20 min	710 €			
		CG: 30 min				
		CO: -				
	Débutants	CI: 20 min	830 €			
		CG: 40 min				
		CO: -				
	Avancés 1	CI: 30 min	1070€			
		CG: 45 min				
		CO: 35 min				
Avancés 2	CI: 45 min	1270 €				
	CG: 60 min					
	CO: 45 min					
PIANO	Pré Twinkle	CI: 20 min	710 €			
		CG: 20 min				
	Débutants	CI: 20 min	830 €			
		CG: 20 min				
	Avancés 1	CI: 30 min	1070 €			
		CG: 30 min				
	Avancés 2	CI: 45 min	1270 €			
		CG: 45 min				
	FORMATION MUSICALE	Tous niveau (dès 6ans)	Selon Niveau	220 €		
	<b>TOTAL</b>					

CI : Cours Individuel  
CG : Cours de Groupe  
CO : Cours d'Orchestre

COTISATION DE RÉGLEMENT IMSL  Espèces  Chèque  Virement

スズキ  
Institut  
Musical Suzuki  
de Lyon

Année  
scolaire  
2023  
→ 2024

INSTITUT MUSICAL  
SUZUKI DE LYON

7 Quai Lassa gne - 69001 LYON

Tél : 04.78.28.17.95  
ou 07.83.50.67.62

www.imsl.asso.fr  
imsl@suzuki.lyon.com

# Cours proposés Septembre → Juin

Les enfants peuvent débuter l'apprentissage de l'instrument dès l'âge de 3 ans. La pédagogie Suzuki comprend la participation à tous les cours hebdomadaires suivants : cours individuel, cours de groupe, cours d'orchestre (dès le niveau du 2<sup>e</sup> cahier atteint) et cours de formation musicale. La non inscription à l'un d'entre eux ne peut être qu'exceptionnelle et doit être dûment justifiée.



## Cours individuels

Notre association propose l'apprentissage des instruments suivants :

- Violon (professeurs : Christophe BOSSUAT, Hélène GRIMAND)
- Violoncelle (professeur : Ruben RIVERA)
- Piano (professeur : Fouad EL KAROUT)

- Formation Musicale (professeure : Marie-Hélène SERRES)

Le jour et l'horaire de ce cours sont définis début septembre en concertation avec le professeur de votre enfant.



## Formation musicale

Les cours de formation musicale sont obligatoires à partir du 2<sup>e</sup> cahier, afin de pouvoir progresser correctement, soit à l'Institut Musical Suzuki de Lyon, soit dans un conservatoire ou une autre école de musique.

Pour l'année 2023-2024, les cours de formation musicale seront proposés les samedis matin sur une base de 29 semaines.



## Orchestre pour les violonistes et les violoncellistes

Dès que l'élève atteint le niveau 2<sup>e</sup> cahier Suzuki, il intègre l'orchestre à corde de son niveau. Le cours d'orchestre a lieu juste après le cours de groupe. Certains pianistes pourront participer au cours d'orchestre sur invitation des professeurs.



## Cours de groupe

Dès la première année, l'enfant intègre un cours de groupe avec des enfants ayant le même niveau que lui.

Les horaires des cours de groupe des violonistes pour 2023-2024, sont les suivants :

Débutants : mercredi à 10h ou 14h pour les enfants ayant école le matin  
À partir de l'étude : mercredi à 14h  
Du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> cahier : mercredi à 17h30  
4<sup>e</sup> cahier : mardi à 18h  
5<sup>e</sup> cahier : vendredi soir

Les cours de groupe des pianistes et des violoncellistes seront proposés en principe au même horaire que ceux des violonistes pour des niveaux identiques afin de permettre d'éventuels échanges entre musiciens.

Le nombre de cours de groupe sera subordonné au nombre d'inscription. Les horaires définitifs des cours de groupe seront communiqués début septembre par les professeurs.



## Graduations, concerts et événements

### La graduation :

Un élève passe sa graduation lorsqu'il parvient à un certain niveau Suzuki. Les graduations sont organisées une fois l'an. C'est un moment solennel, l'enfant interprète seul quelques morceaux du cahier qu'il vient de finir, accompagné par un pianiste (participation aux frais demandée en sus). Il reçoit alors un diplôme mentionnant son niveau. C'est l'occasion de mettre en valeur son travail et ses efforts.

### Les concerts et événements :

L'association organise chaque année 2 concerts auxquels les enfants sont tenus de participer. C'est l'occasion pour eux de jouer devant un public et de présenter aux familles les progrès qu'ils ont fait. Nous proposons chaque année des voyages (en fonction du niveau et des opportunités) à l'étranger pour rencontrer d'autres élèves Suzuki. Nous participons aussi à divers événements dont la « Fête de la Musique ».



## Financement de l'institut

L'Institut Musical Suzuki de Lyon (IMSL) est une association avec un bureau constitué de parents tous bénévoles.

Le tarif se compose :

- d'une cotisation à l'Association : Institut Musical Suzuki de Lyon (IMSL).
- d'une cotisation à l'Association Française pour la Pédagogie Suzuki (AFPS).
- du paiement des cours directement aux professeurs.

### 1. Cotisation IMSL

Cette cotisation permet d'assurer le fonctionnement de l'école (frais de location et d'entretien des locaux, concerts, etc.). Il est important de rappeler que, contrairement à de nombreuses écoles de musique, l'Institut Musical Suzuki de Lyon ne bénéficie pas de subvention de fonctionnement récurrente (pas de partenariat communal). Cette cotisation est exigée à l'inscription de votre ou vos enfants en 1 ou plusieurs versements (encaissés entre les mois de septembre et décembre au plus tard).

### 2. AFPS (Association Française pour la Pédagogie Suzuki)

La pédagogie appliquée au sein de l'Institut Musical Suzuki de Lyon s'inscrit dans un réseau international qui se décline aujourd'hui autour de l'International

Suzuki Association (ISA) au Texas, de l'European Suzuki Association (ESA) à Londres et autour de l'Association française pour la pédagogie Suzuki (AFPS) à Marseille. Ce réseau a notamment pour rôle de garantir le niveau de compétence des professeurs, par le biais d'un système de formations et de diplômes très stricts, tout en permettant d'enrichissants échanges entre professeurs et entre élèves. Adhérer à ce réseau est une composante indissociable des cours de l'Institut Musical Suzuki de Lyon. Cela se traduit par l'obligation, pour les familles des élèves, d'adhérer à l'AFPS.

### 3. Paiements des cours (32 semaines de cours)

Le montant des cours pour le violon, le violoncelle, le piano, et la formation musicale sera à verser directement aux professeurs qui exercent en profession libérale.

Les règlements sont à faire auprès des professeurs au début des cours. Vous avez la possibilité de régler en plusieurs chèques à encaisser à différentes dates (à définir directement avec le professeur).



## Engagement

L'école s'engage vis-à-vis des professeurs sur la base des inscriptions de l'année scolaire. De ce fait toute année commencée est due.

Pour les nouveaux élèves, des cours d'essai pourront être proposés par les professeurs. Cependant, les cours auxquels votre enfant aura assisté seront dus aux professeurs sur une base de 25€ par demi-heure.



## Informations

Les membres du bureau de l'IMSL ainsi que les Professeurs se tiennent à votre disposition si vous souhaitez avoir de plus amples précisions sur l'Institut, la méthode, les cours ou les professeurs.

N'hésitez pas à nous contacter soit :

Par téléphone : 07.83.50.67.62

Par mail : [imsl@suzukilyon.com](mailto:imsl@suzukilyon.com)

